Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

No 36.

II. Jahrgang. — II.de Année.

Pruntrut, Samstag den 5 September 1818. — Porrentruy, Samedi le 5 Septembre 1818.

Bekanntmachung.

MeGdhrn. die Räthe haben in Betreff des Jagdbannes Folgendes zu verordnen gut gefunden:

Die durch Publikation vom 25 September 1816 beschriebenen, für die Jahre 1816 und 1817 mit Bann belegten Bezirke in den Oberämtern Aarwangen, Aarberg, Bern, Courtelary, Erlach, Freybergen, Konolfingen, Münster, Pruntrut, Trachselwald und Wangen, sind von nun an wieder für die Jagd eröffnet.

Hingegen werden für die Jahre 1818 und 1819 mit Bann belegt:

Im Amt Fraubrunnen:

Derjenige Bezirk, welcher von der Wegscheide im Sand auf der Zürich-Straße bis zur Schmidte zu Alchenflüh links, und von bemeldeter Wegscheide auf der Solothurn-Straße bis unten an den Krebsrein im Eingang des Dorfes Fraubrunnen rechts von der Straße liegt, und von dem Weg von Fraubrunnen über Zauggenried und durch den Kernenried-Wald zur Schmidte zu Alchenflüh eingeschlossen wird; mit alleiniger Ausnahme

PUBLICATION.

Leurs Excellences du Petit Conseil ont jugé à propos d'ordonner ce qui suit, relativement aux districts de chasse mis en interdit.

Les districts mis en interdit par la publication du 25 Septembre 1816 pour les années 1816 et 1817, dans les Préfectures et Grand-Bailliages d'*Arwangen*, *Arberg*, *Berne*, *Cerlier*, *Courtelary*, *Konolfingen*, *Moûtiers*, *Porrentruy*, *Saignelegier*, *Trachselwald* et *Wangen*, sont de nouveau ouverts pour la chasse.

Sont mis en interdit pour les années 1818 et 1819:

Dans la préfecture de Fraubrunnen:

Le district qui s'étend du point de division près du Sand, en suivant la route de Zuric à gauche jusqu'à la forge d'Alchenflüh, et à droite, sur la route de Soleure, jusqu'au-dessous du Krebsrein, à l'entrée du village de Fraubrunnen, dans l'espace circonscrit par le chemin de Fraubrunnen à Zauggenried, et par le bois de Kernenried auprès de la forge d'Alchenflüh; en exceptant seulement l'étang

des Weyers hinter der Mühle zu Kerneuried, welcher für die Moosjagd offen bleibt.

Im Amt Freybergen:

Der Bezirk von der Brücke von Soubey längs dem Fußweg über les Enfers nach Montfaucon, von da längs der großen Straße bis an die Amts-Grenze von Pruntrut, dann längs dieser gegen den Doubs hin und den Fluß aufwärts bis wieder an die Brücke zu Soubey.

Im Amt Trachselwald:

Folgende zwey Bezirke, als nämlich:

1. Von dem Einfluß der Grünen in die Emme, von da dem rechten Ufer der Emme nach hinauf bis zur Amtsmarche gegen Signau bey Rahnflüh, derselben nach bis in die Straße von Langnau, längs dieser Straße über den Ramis-Berg hinab in den Dürrgraben bis an den Dürrbach, dem Dürrbach nach bis zu seinem Einfluß in die Grünen, und von da bis zum Einfluß des leztern Bachs in die Emme.

2. Von Lüzelflüh bey der Emmen-Brücke dem Fluß nach hinunter bis zur Haslebrück, von derselben dem Weg nach, so nach Rürau führt, bis in dieses Dorf, von da alles längs der Straße über Rügsbach, Rinderbach, Britteren, bis nach Affoltern zum Wirthshaus, von da längs dem Weg nach Sumiswald, durch die Wyken-Hohlen hinab auf die Straße nach Hutwyl, derselben nach bis Sumiswald und wieder zurück an die Brücke zu Lüzelflüh.

Welches zu Jedermanns Nachricht und Verhalt andurch bekannt gemacht wird.

Gegeben in Bern, den 26 August 1818.

Canzley Bern.

derrière le moulin de Kernenried, lequel reste ouvert pour la chasse de marais.

Dans le grand-bailliage de Saignelegier:

Le district qu'on parcourt en partant de Soubey, le long du sentier qui mène à Montfaucon en passant par les Enfers; de Montfaucon, en suivant la grande route jusqu'à la frontière du grand-bailliage de Porrentruy, et le long de cette frontière, en se dirigeant vers le Doubs, et en remontant la rivière pour revenir au pont de Soubey.

Dans la préfecture de Trachselwald:

Les deux districts ci-dessous spécifiés, savoir:

1. Du confluent de la Grüne et de l'Emme, en remontant la rive droite de l'Emme jusqu'à la frontière de la préfecture de Signau près de Rahnflüh; ensuite le long de cette frontière jusqu'à la route de Langnau; le long de cette route en descendant le Ramisberg par le Dürrgraben jusqu'au Dürrbach; le long du Dürrbach jusqu'à l'endroit où il se joint à la Grüne, et de là jusqu'à celui où la Grüne se jette dans l'Emme.

2. De Lüzelflüh près du pont sur l'Emme en descendant la rivière jusqu'au pont de Hasle; de là, le long du chemin de Rügsau jusques dans ce dernier village; puis, en suivant la grande route, par Rügsbach, Rinderbach, Britteren, jusqu'à l'auberge d'Affoltern; de là, le long du chemin de Sumiswald en descendant par le Wykenhohlen jusqu'au chemin de Hutwyl, en suivant ce chemin jusqu'à Sumiswald, et revenant au pont de Lüzelflüh.

Ce qui est publié par les présentes pour servir de règle à chacun.

Donné à Berne, le 26 Août 1818.

Chancellerie de Berne.

Vermischte Nachrichten.

Bern. (Tagsazung.) In der fünf und zwanzigsten Sizung den 17 August, vernahm die Tagsazung den Bericht der Militair-Commission über den Ort, wo die eydgenössische Instruktions-Schule statt haben soll. Die Meynungen waren anfangs getheilt; es wurden die Städte Zürich, Luzern, Lenzburg und Thun in Vorschlag gebracht. Durch neunzehn Stimmen erhielt endlich Thun wegen seinen zu militairischen Uebungen so schicklichen Umgebungen den Vorzug. Zwey Monate jährlich soll sich die Instruktions-Schule daselbst versammeln; sie ist jedesmal auf 31 Offiziere und 150 Unteroffiziere berechnet, wozu 8 Kanonen und

Nouvelles diverses.

Berne. (Diète.) *Dans la vingt-cinquième séance du 17 Août*, la diète a entendu le rapport de sa commission fédérale, sur le lieu, qu'il conviendrait d'assigner à l'établissement de l'école d'instruction militaire. Les opinions étaient d'abord partagées entre Zurich, Lucerne, Lenzbourg et Thoune; mais dix-neuf voix ont donné la préférence à cette dernière ville à cause des facilités, que ses environs peuvent offrir aux developpemens des manoeuvres. Cette école est calculée pendant deux mois de l'année pour 31 officiers et 150 sousofficiers, et exige huit

40 Pferde erfordert werden, und erſtreckt ſich in das Gebiet des Genie-Weſens, der Artillerie und Infanterie. Das Perſonale beſteht aus einem Direktor, drey Inſtruktoren ſammt ihren Gehülfen und einem Sekretair. Ein zweytes Gutachten der Militair-Commiſſion trug darauf an, auf das Jahr 1819 ein Uebungslag[illegible] von wenigſtens 3000 Mann zu errichten, und v[illegible]angte dazu 36,000 Franken. Dieſer Vorſchlag wurde von ſechszehn Stimmen genehmigt und die begehrte Summe bewilligt.

In der ſechs und zwanzigſten Sizung den 18ten wurde die Frage behandelt, aus welchen Mitteln dieſe Summe herzuſchießen ſey. Einige Stände verlangten die Vertheilung derſelben auf die Cantone nach Verhältniß ihrer Geld-Contingente, andere unterſtüzten das Gutachten der Commiſſion, welches dahin geht, eine Conſummt-Abgabe auf die Luxus-Waaren einzuführen; fünfzehn Stimmen erklärten ſich endlich für das erſtere, nämlich die Vertheilung der Summe unter ſämmtliche eydgenöſſiſche Stände. Dieſer Beſchluß hat indeſſen nur für das nächſte Jahr Gültigkeit, und die Vorſchläge der Commiſſion ſollen aufs neue ad instruendum genommen werden.

Die Tagſazung hat in ihrer ſieben und zwanzigſten Sizung den 19 Auguſt den Commiſſional-Bericht über die Zurückziehung der zur Zeit der helvetiſchen Regierung geprägten Scheidemünzen angehört. Dieſer Bericht fand keinen Grund, dieſelben zurück zu ziehen, da ſie kaum eine halbe Million betragen, und bey weitem nicht den Nachtheil erzeugen, den die große Menge ſpäter in mehrern Cantonen geprägten Scheidemünzen verurſacht; die Commiſſion trug vielmehr darauf an, die helvetiſche Scheidemünze wieder in freyen Umlauf zu ſezen. Zwölf Stimmen haben dieſen Antrag genehmigt, die übrigen nahmen die Sache ad referendum. — Der Commiſſional-Bericht über die von mehrern deutſchen Staaten geſchehene Einladung zum Beytritt ihrer in Betreff der Vagabunden geſchloſſenen Convention trug darauf an, den Grundſäzen des Vertrags beyzupflichten und dahezrige Unterhandlungen zu eröffnen; fünfzehn Stimmen nahmen den Antrag ad referendum. — Die Geſandtſchaft von Bern erklärte ſodann im Namen der Stände Bern und Baſel, daß die mit dem Bundestag von Frankfurt entſtandenen Mißhelligkeiten wegen den zu übernehmenden Bisthum-Baſelſchen Penſionen gänzlich beſeitigt ſeyen.

Bern. Um den Ludwigstag auf eine den Geſinnungen ſeines erlauchten Königs entſprechendſte und zugleich der Tagſazung angenehme Weiſe zu feyern, hat Se. Excell. der Graf von Talleyrand, franzö-

canons et le service de 40 chevaux. Le genie, l'artillerie et l'infanterie sont les principaux objets d'instruction. Le personnel se compose d'un directeur, de trois instructeurs et de leurs adjudans et d'un secrétaire. Un second rapport de la commission militaire a proposé pour l'année 1819, la formation d'un camp d'exercice, où un corps d'environ 3 mille hommes sera réuni, et a demandé pour cet objet un crédit de 36 mille francs. Seize voix ont accordé cette demande en adoptant l'avis de la commission.

Dans la vingt-sixième séance du 18, on a discuté sur les moyens de couvrir ce crédit. Quelques cantons demandaient que cette somme fut repartie entre les cantons, dans la proportion du contingent fédéral, tandis que d'autres appuyaient l'avis de la commission qui voulait établir un impôt de consommation sur les objets de luxe. Enfin quinze voix ont adopté la première opinion, c. a. d. la repartition de cette somme entre les états fédérés. Cette décision cependant n'aura de force que pour une année et les propositions de la commission fédérale seront de nouveau prises *ad instruendum*.

La Diète *dans sa vingt-septième séance du* 19, a reçu le rapport de sa commission sur la question de savoir, s'il convient de retirer de la circulation le billon frappé sous le gouvernement helvétique. La commission n'a trouvé aucune raison pour s'y déterminer, vû que ce billon, dont la somme ne s'élève pas à un demi million, ne cause nullement l'embarras qu'a fait naître l'abondance de billon frappé dès lors par quelques cantons. Elle conseille plutôt de rétablir la libre circulation du billon helvétique. Douze voix y ont adhéré et les autres ont pris la chose *ad referendum*.

Le rapport de la commission chargée d'examiner le projet d'une convention sur les vagabonds, proposée avec divers états d'Allemagne, a conseillé d'accéder aux principes de cette convention et d'ouvrir une négociation à cet égard. Quinze voix ont pris ce rapport *ad referendum*.

La députation de Berne, a déclaré au nom des états de Berne et de Bâle, que l'objet de contestation avec la Diète de Francfort, sur les pensions provenantes de l'évêché de Bâle, se trouvait entièrement terminé.

Berne. Pour fêter le jour de St. Louis de la manière la plus conforme aux sentimens de son auguste Souverain et la plus agréable à la Diète: S. Exc. le Comte de Talleyrand, ministre

fischer Minister in der Schweiz, durch den Präsidenten der Tagsazung an die Herren Abgesandten aus dem Wallis, zu Handen der verunglückten Bewohner des Bagnerthales, welche am meisten gelitten haben, 1200 franz. Franken überreichen lassen.

— Pruntrut, den 31 August. Heute war Preisaustheilung im hiesigen Collegio. Unmittelbar vorher wurden von Zöglingen aus allen Classen desselben drey Theater-Stücke aufgeführt. Der Herr Ober-Amtmann hat Bücher und Denkmünzen ausgetheilt. Dieses Collegium, welches wie bisher in voller Thätigkeit fortbesteht, hat seit mehr als zwey Jahrhunderten immer eine große Menge Fremde zu dieser Festlichkeit herbey gezogen.

Deutschland. Man schreibt aus Achen unterm 15 August: Man macht sich keinen Begriff von dem Leben, das gegenwärtig in unserer Stadt herrscht. Die Gypser, Maler, Tapezirer und Schreiner wissen nicht mehr, wen anhören, und können fordern was sie wollen; am Ende müssen doch die Fremden alles bezahlen. Täglich kommen Wagen mit köstlichen Mobilien und Geräthschaften aus Brüssel und Paris an, und kaum befinden sie sich in den Magazinen abgelegt, so sind sie auch schon verkauft. Mancher Haus-Eigenthümer zieht während der Dauer des Congresses mehr Zins, als ihm das ganze Haus gekostet hat; mehrere Gebäude sind für 200 Franken per Tag vermiethet, und werden fortdauernd aufgesucht. Die Weinhändler langen fast Legionen weise an. Ein Augsburger Silber- und Diamanten-Händler hat so eben ein Magazin eröffnet, welches über eine Million Gulden werth ist; auch etabliren sich köstliche Lager von Uhren, Bronze, Porcellan, Gemälden, kurz von allem, was nur das Leben verschönert und bequem macht, so daß man eher glauben sollte, es werde eine Messe statt eines Congresses eröffnet. Es ist nun übrigens gewiß, daß sich die hohen Verbündeten erst in den lezten Tagen des Septembers zu diesem Congreß einfinden werden. Man schließt aus mehrern Umständen, daß die beyden Kaiser, von Rußland und Oesterreich, nach beendigtem Congresse Frankreich und Italien bereisen werden.

Zu verkaufen

Von jezt an bis den 21sten des laufenden Herbstmonats ein schönes, fast neues Piano von Erhard zu 4 Pedalen, für 34 Duplonen; auch kann die zum Transport erforderliche Kiste mit hinzu gegeben werden. Man hat sich deswegen postfrey an Herrn Bost zu Münster-Granfelden zu wenden.

de France, a fait remettre aux députés du Valais, par l'intermédiaire du président de la Diète, une somme de 1200 francs de France pour être distribuée aux habitans de la valée de Bagnes, qui ont le plus souffert par la dernière débacle.

— Porrentruy, 31 Août. La distribution des prix du Collège de cette ville a eu lieu aujourd'hui. Elle a été précédée de trois pièces de théatre jouées par des élèves de toutes les classes. Monsieur le Grand-Baillif a distribué des livres et des médailles. Ce Collège, de plein exercice comme autrefois, est en possession depuis plus de deux siècles, d'attirer à cette fête un grand nombre d'étrangers.

Allemagne. On écrit d'Aix-la-Chapelle, sous la date du 15 Août: on ne peut se faire une idée de l'activité, qui regne en ce moment dans notre ville. Les plâtriers, les peintres, les tapissiers, les menusiers ne savent à qui entendre, et se font payer ce qu'ils veulent; ce sont les étrangers qui payeront en dernier résultat. Tous les jours il arrive de Paris et de Bruxelles des voitures chargées de meubles précieux; à peine sont ils entrés dans les magazins, qu'ils sont enlevés. Plus d'un propriétaire tire du loyer de sa maison, pour la durée des conférences, plus qu'il ne lui a coûté pour l'acheter. On a loué plusieurs hôtels jusqu'à 200 francs par jour et cet empressement continue. Les marchands de vins arrivent par légion. Un bijoutier d'Augsbourg vient d'ouvrir un magazin, qu'on évalue à plus d'un million de florins. L'horlogerie, les bronzes, la porcelaine, les tableaux, tout ce qui sert à embellir l'existence ont aussi des dépôts magnifiques. On croirait qu'on touche plutôt à l'ouverture d'une foire qu'à celle d'un congrés. Il est d'ailleurs certain que les Hauts alliés ne se trouveront à ce congrés que dans les derniers jours de Septembre. On conclue de plusieurs rapports qu'à l'issue du congrés les deux Empereurs de Russie et d'Autriche se proposent de visiter la France et l'Italie.

à vendre

D'ici au 21 Septembre courant un beau Piano d'Erhard à quatre pédales, presque neuf, pour le prix fixe de trente quatre louis; on peut fournir la caisse de transport. S'adresser franco à Moutier-Grandval chez Mr. Bost.

Avis.

Depuis environ un an trois personnes du bailliage de Porrentruy ont perdu la vie, étant occupées à tirer du gravier dans des carrières ouvertes par les communes ; un arrêté de l'autorité superieure en date du 12 Mai dernier a rendu les communes attentives relativement aux mesures de précautions à prendre pour découvrir les carrières à tems et éviter ainsi de nouveaux malheurs ; malgré que les autorités locales ont été spécialement chargées de cette surveillance, et que les communes ont été rendues responsables des dommages qui pourraient être éventuellement réclamés, on a vu avec douleur que récemment par suite d'une négligence inexcusable une personne a encore périe dans une carrière où elle a été trouvée couverte des décombres, tombés par suite d'une trop grande excavation faite sans précautions. Sur le compte, qui a été rendu de cet evènement malheureux, la commune a été condamnée par jugement du premier courant, à payer les frais des obsèques, de visite et levée du cadavre, et ce sauf le recours contre ceux des fonctionnaires de la commune, qui ont négligé d'executer les mesures ordonnées par l'arrêté sus-cité du 12 Mai dernier. Porrentruy, le 3 Sept. 1818.

Le Grand-Baillif, A. de Jenner.

Quoique l'ordonnance sur la chasse ait été suffisamment connue et publiée pour qu'un chacun puisse s'y conformer, on ne cesse de commettre des contraventions, et par ce défaut d'obéissance et de soumission, on met l'autorité dans la pénible situation de sevir contre les fauteurs, parce qu'on ne saurait transiger avec ses devoirs et rester en même tems un fonctionaire fidèle.

Deux individus du bailliage de Porrentruy se sont permis de chasser avant l'ouverture de la chasse ; l'un a été privé de la patente qu'il avait obtenu de LL. SS. du conseil des finances pour cette année, son fusil a été confisqué, outre une amende de L. 10 suisses. L'autre convaincu également d'avoir chassé un lièvre en tems défendu, et d'être violamment soupçonné d'avoir tiré sur un chevreuil ou blessé non loin de là, a été condamné à une amende de L. 100 de Suisse.

Les gardes-chasse et les porteurs d'ordres secrèts sont rendus responsables des délits de chasse, qui se commettraient dans leur ressort qu'ils auraient négligé de constater et de faire connaitre à l'autorité compétente. Tout individu trouvé avec le fusil à la chasse, doit exhiber sa patente ; s'il n'en a point, ou si c'est en tems prohibé, ou un jour de dimanche ou de fête, on doit saisir son arme et attirail de chasse, et dresser procès verbal sans égard pour personne, et même contre ceux qui auraient obtenu des patentes de LL. SS. du conseil des finances. Ceux qui sont porteurs de billets pour tirer sur des oiseaux, ne peuvent en aucun tems ni se servir ni se faire accompagner de chiens, et ils ne doivent avoir sur eux d'autre plomb que d'un très petit calibre.

La chasse ne sera ouverte pour la présente année que le 14 Septembre, et fermée le 31 Décembre 1818. Porrentruy, ce 3 septembre 1818.

Le Grand-Baillif, A. de Jenner.

Les particuliers de ce Bailliage actuellement inscrits sur les listes de la société de tirage, sont avisés, que la publication d'un arrêté de Messeigneurs du haut Conseil de guerre est affichée dans toutes les communes, contenant les clauses et conditions, qui serviront de bases aux réglements de société.

Les particuliers qui jusqu'ici n'auraient pas souscrit, mais seraient encore intentionnés d'être membres de la société, sont avertis, qu'ils pourront se faire inscrire jusqu'au 8 d'Octobre prochain, soit au Greffe Balllival. soit chez M.rs leurs Lieutenants de justice, moyennant remplir les conditions et engagements prescrits par les § 7. et 12. de l'arrêté du haut Conseil de guerre.

M.rs les Maires sont requis de donner au présent avis, telle publicité, que personne n'en ignore.

Moutier, le 1 Septembre 1818.

Le Grand-Baillif, E. de Rodt.

L'école de Malleray, n'étant que provisoirement pourvue, il sera procédé à la pourvue définitive, après un examen qui aura lieu le 21 Septembre prochain, à 9 heures du matin, dans le domicile du sieur ancien Jean. Jacques Blanchard dudit lieu. Les fonctions sont celles d'un régent d'école de village, la lecture, la réligion, l'écriture, les principes de la langue française, l'orthographe, l'arithmétique. L'école est tenue dès la fin d'oc-

tobre jusqu'à la fin de Mars, pendant la journée entière, et pour suppléer pendant les plus courts jours, au moins deux heures, soit le matin, soit le soir après soupé. En outre à tour de rôle la lecture au temple le Dimanche avant le service, et une école chaque Dimanche pendant l'été.

Le bénéfice consiste en une somme de L. 68 de Suisse en argent, et quarante-cinq mesures moitié blé, moitié boige. Il n'est alloué aucun dédommagement aux prétendants pour le déplacement.

Donné à Moutier, le 3 Septembre 1818.

Le Grand-Baillif, E. de Rodt.

La place de régent d'école de la commune de Tramelan-dessus au bailliage de Courtelary, étant vacante, tous aspirans qui désireront l'occuper, sont invités de s'adresser munis de leurs papiers et certificats à Mr. le Pasteur de l'endroit, d'ici au 15 courant, pour y prendre connaissance des devoirs que leur imposera cette charge, et en outre des avantages qu'elle leur assurera. Ce jour est de même fixé pour l'examen qui se fera à la maison de Cure dudit Tramelan par le commissaire des écoles et Mr. le Pasteur du lieu, en présence des préposés et membres de la commission d'éducation.

Courtelary, le 1 Septembre 1818.

Greffe Baillival.

Les propriétaires de bestiaux sont prévenus, que l'inspection du bétail à cornes et la distribution des prix ordonnés par la commission d'économie rurale de l'État, auront de nouveau lieu pour les Bailliages du Jura, le 5 Octobre prochain, à 11 heures du matin, à Seignelegier, Grand-Bailliage du même nom.

En conséquence, tous les propriétaires de beaux bestiaux qui désirent être admis au concours des prix, sont invités à présenter ledit jour et heure leurs bestiaux au lieu indiqué. On les prévient que le bétail qui sera marqué par la commission, ne devra pas être vendu hors du bailliage ou le propriétaire est domicilié, pendant l'espace d'un an, qu'il devra être destiné à la propagation de la raçe, et que les bœufs, qui ont plus de deux dents incisives ainsi que les vaches et genisses qui en ont plus de quatre ne pourront obtenir des prix.

Publié par ordre de la commission d'économie rurale, en date du 26 août 1818.

Le nommé Jean-Pierre Joly, du Creu des Biches, commune et paroisse du Noirmont, qui avait fait assurer sa maison en 1816, contre les incendies, sous le N.° 48, pour une somme de 1200 francs, laquelle a été incendiée le 5 Août dernier; il a déclaré ne vouloir pas rebâtir sadite maison; en conséquence, si quelqu'un prétend droit et actions sur cette maison ou sur la somme pour laquelle elle est assurée, il est requis de les faire valoir dans six semaines, à la chambre d'assurance à Berne.

Saiguelegier, le 1 Septembre 1818.

Le Secrétaire baillival, Aubry.

Kornmarkt-Preise.

Pruntrut, am 3 September 1818.

	Das Bern-Mäs Mittel-Preis. Batz.	Rap.
Kernen	23	—
Mischelkorn	13	—
Haber	7	—
Gersten	12	—
Paschi	8	—
Wicken	—	—
Erbsen	—	—

Delsperg, am 2 September 1818.

Kernen	23	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 3 S ptembre 1818.

	La mesure de Berne. Prix moyen. Batz.	Rap.
Epeautre égrugé	23	—
Epeautre mélangé	13	—
Avoine	7	—
Orge	12	—
Boige	8	—
Vesces	—	—
Pois	—	—

Delémont, du 2 Septembre 1818.

Epeautre égrugé	23	—

Brod-Taxe.

das Pfund	Batz.	Rapp.
weißes Brod	1	4
halbweißes	1	3
raubes	—	9

TAXE DU PAIN.

la livre	Batz.	Rapp.
Pain blanc	1	4
— demi blanc	1	3
— bis	—	9

Le bœuf la liv. 2 btz. 5 rap. Le veau 2 btz. 3 rap. Le mouton 2 btz. 8 rap.